

# Rapport du Comité

Le jeudi 4 avril 1974.

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications à qui on a renvoyé le bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre», a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 mars 1974, examiné ledit bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement vôtre.

*Le président*  
J. Campbell Haig.